

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 26 JUIN 2018
COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Étaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Cédric PIERREL, Michel DIDIER, Gilbert LAMBOLEZ, Béatrice GIGANT, Laurent PERRIN, Murielle COLLIN, Cyrille VIOLLE, Edwige FRANCOIS, Jean-Gérard GEORGE, Sabine GRANDEMANGE, Jean-Michel MARTIN, Maxime LECOMTE-MARTIN, Annie GRANDPERRET, Fabienne BLAISON, Mylène GALMICHE, Ludovic VINCENT, Laure GRANDEMANGE, Daniel JOMARD.

Absents-Excusés : Patricia HANTZ, ayant donné procuration à Béatrice GIGANT ; Arthur BRAUN, ayant donné procuration à Didier HOUOT ; Emmanuelle AUBERT, ayant donné procuration à Michel DIDIER ; Elodie CANEVALI, ayant donné procuration à Daniel JOMARD ; Philippe CUNY.

Examen du compte-rendu de la séance du 22 mai 2018 : En l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Annie GRANDPERRET.

Ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance concernant la participation financière de l'EHPAD Le Solem aux travaux sur le poste de relevage récemment changé. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cet ajout.

Démission d'un conseiller municipal de la liste « VAGNEY Uni » : Monsieur le Maire expose que Jérôme GRAVIER a annoncé sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 04 juin 2018 pour des raisons professionnelles. Il remercie l'intéressé pour son travail au service de la collectivité et lui souhaite une bonne continuation.

Installation d'un nouveau conseiller municipal de la liste « VAGNEY Uni » : Monsieur le Maire annonce que pour remplacer Jérôme GRAVIER, Monsieur Jean-Michel MARTIN est installé nouveau membre du conseil municipal. En effet, M. LEBEDEL est devenu inéligible suite à son départ de la Commune, et Mme MATHIEU a refusé de siéger. Monsieur le Maire installe donc Monsieur Jean-Michel MARTIN en tant que conseiller municipal, lui souhaite la bienvenue dans l'assemblée et le remercie d'avoir accepté cette mission.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

○ **Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.

○ **Marché Public – attribution des marchés publics de travaux à l'école maternelle du centre** : Monsieur PIQUEE fait état des attributions de marchés publics pour les travaux à l'école maternelle du centre après procédure de marché public à procédure adaptée :

- Lot n°1 – VRD – Entreprise TRB – 76 541,40 € TTC ;
- Lot n°2 – Maçonnerie – René Perry Paysages -17 419,20 € TTC ;
- Lot n°3 – Métallerie – René Perry Paysages – 18 459,60 € TTC ;
- Lot n°4 – Aménagements ludiques – SAS Imaj – 22617,60 € TTC.

Il annonce que les travaux devraient commencer dès le 09 juillet afin d'être terminés pour la rentrée scolaire.

Marché Public – déclaration sans suite du marché public de voirie 2018 : Suite à ouverture des plis de la consultation de marché public pour les travaux de voirie 2018, la commission d'appels d'offres, en date du 5 juin 2018, a proposé de déclarer sans suite la procédure du fait de la réception d'une seule offre, dont le montant était par ailleurs plus élevé que les crédits budgétaires consacrés à ces travaux et l'estimation du bureau d'étude. La décision a donc été prise de déclarer sans suite et de relancer une consultation sur la base d'un cahier des charges plus restreint et au planning de réalisation plus long, mais tenant compte des priorités de la commission travaux du 19 avril 2018. L'objectif est que ce marché soit moins coûteux. L'ouverture des plis est prévue pour la CAO du 03 juillet et la décision sera prise selon les offres reçues.

○ **Etat-civil – signature d'une convention d'adhésion au dispositif COMEDEC** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature d'une convention d'adhésion au dispositif COMEDEC avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) dans le but de permettre la numérisation et la transmission électronique des actes d'état civil. Cette convention est conclue à titre gratuit.

○ **Devis et contrats divers** : Messieurs HOUOT, PIQUEE et PIERREL font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Achat d'un aspirateur à cendres pour la chaufferie bois	Idex	23 avril 2018	9 508,50 € TTC.
Rénovation classe école perce-neige – peinture	SARL Villemard et fils	15 mai 2018	2745,90 €
Rénovation classe école perce-neige – Faux	SARL Grosdemange et fils	15 mai 2018	3568,32 € TTC

plaronds			
Rénovation classe école perce-neige – Electricité	Munoz Elec	15 mai 2018	2202,36 € TTC
Achat de 2 abribus	UGAP	24 mai 2018	10 157,40 € TTC
Achat de matériaux d'assainissement	PUM Plastiques	24 mai 2018	1073,70 € TTC
Achat de matériaux d'eau	Frans Bonhomme	24 mai 2018	1440,01 € TTC
Rénovation classe école perce-neige – Placards	Menuiserie claude SARL	28 mai 2018	2421,60 € TTC
Ecole perce-neige stores	Monsieur Store	28 mai 2018	7424,40 € TTC
Achat banc porche église Zainvillers	Arnaud PIERRAT	28 mai 2018	672 € TTC
Bassin en grès rond point place caritey	Cédric PERRIN	28 mai 2018	800 € TTC
Achat de 100 compteurs d'eau	Itron	30 mai 2018	9 008,40 € TTC
Remplacement des pavés place caritey	TRB	30 mai 2018	12 738,00 € TTC
Remplacement de l'ordinateur serveur en mairie et nouveau NAS pour stockage de données	Pierrat Informatique	30 mai 2018	6204 € TTC
Remplacement de deux ordinateurs en Mairie et configuration informatique des postes	Pierrat Informatique	30 mai 2018	2 406,90 € TTC
Intégration plate-forme COMEDDEC au logiciel communal JVS	JVS Mairistem	08 juin 2018	504,00 € TTC
Numérisation des actes d'état civil	JVS Mairistem	08 juin 2018	6 763,46 € TTC
Stocks fournitures services techniques	BHE	15 juin 2018	2 206,60 € TTC
Stocks fournitures produits de nettoyage service technique	Cocci	15 juin 2018	1736,42 € TTC

Monsieur PIQUEE informe que, concernant les stores dans les classes de l'école perce-neige, ils seront changés en totalité car déjà très anciens et déjà commencés dans certaines classes. Il informe de plus que les 100 compteurs d'eau achetés sont nécessaires au renouvellement annuel du parc.

Il précise également que concernant les pavés du rond point de la place Caritey, il est nécessaire de les réparer car ils se déchaussent et le conseil départemental doit refaire les enrobés notamment à cet endroit.

MONSIEUR PIERRELLI précise que concernant les 2 nouveaux abrisbus, ils seront placés devant l'EMPAU et sur la place du Porche de l'Eglise suite aux commissions de sécurité qui en ont débattu.

- Etat des plaintes déposées auprès des services de gendarmerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches récentes de plaintes au nom de la Commune :
 - dépôts de plaintes pour le pilier de la salle Trait d'Union à Saulxures sur Moselotte le 16 mai 2018, et pour les tags sur le mur de la Salle Trait d'Union.
 - Convocation au Tribunal pour les tags de la Salle Trait d'Union : mardi 12 juin 2018 (pour l'enfant mineur) et future convocation pour les mêmes faits le jeudi 11 octobre 2018 (pour les majeurs).

1 – Commissions municipales – Modification de la composition de certaines commissions.

Suite à la démission de M. Jérôme GRAVIER de ses fonctions de conseiller municipal et de son remplacement par M. Jean-Michel MARTIN, M. le Maire propose de modifier la composition de certaines commissions municipales comme ci-dessous.

Madame L. GRANDEMANGE arrive et prend part à l'assemblée et à la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'intégrer d'autres conseillers souhaitant intégrer une nouvelle commission municipale.

Commission des Finances

Didier HOUOT
Laure GRANDEMANGE
Daniel JOMARD
Yannick PIQUÉE
Mylène GALMICHE
Cédric PIERREL
Ludovic VINCENT
Arthur BRAUN
Michaël ROHR
Annie GRANDPERRET
Jean-Michel MARTIN
Dorine ROBERT
Gilbert LAMBOLEZ

Commission des forêts des terrains de l'environnement et de la sécurité

Cédric PIERREL
Michaël ROHR
Cyrille VIOLLE
Fabienne BLAISON
Yannick PIQUÉE
Arthur BRAUN
Michel DIDIER
Gilbert LAMBOLEZ
Patricia HANTZ

Commission des travaux

Yannick PIQUEE
Cédric PIERREL
Laurent PERRIN
Jean-Gérard GEORGE
Elodie CANEVALI
Jean-Michel MARTIN
Cyrille VIOLLE
Michaël ROHR
Michel DIDIER
Emmanuelle AUBERT
Patricia HANTZ
Philippe CUNY

Commission chaufferie bois

Didier HOUOT
Daniel JOMARD
Jean-Gérard GEORGE
Yannick PIQUÉE

Aucune autre candidature n'est reçue pour intégrer d'autres commissions municipales.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à vote à bulletin secret, adopte à l'unanimité ces modifications.

2 – Commission d'Appels d'Offres – Nouvelle composition.

Monsieur le Maire informe que deux candidatures ont été reçues de la part de Jean-Michel MARTIN et Annie GRANDPERRET. Après discussion, Monsieur MARTIN décide cependant de retirer sa candidature.

Monsieur PIERREL demande s'il n'est pas possible de proposer également un poste de suppléant, mais Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible car aucun poste de suppléant n'est vacant pour cette commission dont la composition est établie à 5 titulaires et 5 suppléants.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jérôme GRAVIER a démissionné de son poste de conseiller municipal en date du 26 mai 2018.

Etant membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent, Monsieur le Maire propose, en application des textes en vigueur, de mettre à jour la composition de cette commission.

Le Conseil Municipal, après déclaration de candidatures,

Décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont déclarés élus :

Commission d'appel d'offres

Président :

Didier HOUOT

Titulaires

Yannick PIQUÉE

Cédric PIERREL

Michaël ROHR

Annie GRANDPERRET

Michel DIDIER

Suppléants

Jean-Gérard GEORGE

Daniel JOMARD

Cyrille VIOLLE

Ludovic VINCENT

Patricia HANTZ

3 – Intercommunalité – Election d'un nouveau représentant communal au SIVUIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est représentée au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Services d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont (SIVUIS) par quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

Suite à la démission de M. Jérôme GRAVIER de ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose d'élire un nouveau représentant communal au SIVUIS.

Monsieur le Maire informe être candidat pour représenter la Commune auprès du SIVUIS en tant que suppléant si aucun autre conseiller n'éprouve le souhait d'y assister. Aucune autre candidature n'est relevée.

Après acte de candidatures et vote à l'unanimité à bulletin secret,

Sont élus :

Délégués Titulaires

M. Cédric PIERREL

M. Laurent PERRIN

M. Jean-Gérard GEORGE

M. Ludovic VINCENT

Délégués Suppléants

Didier HOUOT

Mme Sabine GRANDEMANGE

M. Yannick PIQUÉE

Mme Laure GRANDEMANGE

4 – Intercommunalité – Election d'un nouveau représentant communal au SDANC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est représentée au Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC) par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Suite à la démission de M. Jérôme GRAVIER de ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose d'élire un nouveau représentant communal au SDANC.

Monsieur le Maire informe être candidat pour représenter la Commune auprès du SDANC en tant que titulaire si aucun autre conseiller n'éprouve le souhait d'y assister. Aucune autre candidature n'est relevée.

Pour la commune de Vagney : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont candidats :

Délégués Titulaires :

M. Yannick PIQUÉE

Didier HOUOT

Délégués Suppléants :

M. Jean-Gérard GEORGE

M. Arthur BRAUN

Sont élus à l'unanimité après vote à bulletin secret:

Délégués Titulaires :

M. Yannick PIQUÉE

M. Didier HOUOT

Délégués Suppléants :

M. Jean-Gérard GEORGE

M. Arthur BRAUN

5 – Intercommunalité – Election d'un nouveau représentant communal à la FNCOFOR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est représentée à la Fédération nationale des communes forestières par deux délégués.

Suite à la démission de M. Jérôme GRAVIER de ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose d'élire un nouveau représentant communal à la FNCOFOR.

Monsieur le Maire informe que Daniel JOMARD est candidat pour représenter la Commune auprès de la FNCOFOR en tant que titulaire. Aucune autre candidature n'est relevée.

Après acte de candidatures et vote à l'unanimité,

Sont élus à l'unanimité après vote à bulletin secret :

Cédric PIERREL –Daniel JOMARD

6 – Intercommunalité – Election d'un nouveau représentant communal à l'Agence Technique Départementale des Vosges.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire au Conseil Municipal de nommer un représentant au sein de l'agence technique départementale des Vosges.

Suite à la démission de M. Jérôme GRAVIER de ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose d'élire un nouveau représentant au sein de l'agence technique départementale des Vosges.

Monsieur le Maire informe que Michaël ROHR est candidat pour représenter la Commune auprès de l'agence technique départementale des Vosges en tant que titulaire. Aucune autre candidature n'est relevée.

Après acte de candidature et vote à l'unanimité à bulletin secret,

Le Conseil Municipal désigne en qualité de délégué du Conseil Municipal à l'agence technique départementale des Vosges :

Michaël ROHR Conseiller Municipal Délégué.

7 – Intercommunalité – Etude de la compétence « éclairage public » proposée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Suite à une modification statutaire du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, validée par le conseil municipal par délibération n°12/2018 du 29 janvier 2018, ce syndicat peut désormais proposer aux communes adhérentes plusieurs formules diverses relatives à la délégation de la compétence « éclairage public » :

- Soit l'absence de délégation de cette compétence ;
- Soit la délégation de cette compétence uniquement en matière d'investissement ;
- Soit la délégation de cette compétence pour l'investissement ainsi que la maintenance.

A l'heure actuelle, cette compétence n'est pas déléguée par la Commune au Syndicat.

Ce-dernier souhaite que le conseil municipal se prononce sur la question.

Monsieur PIQUEE informe qu'actuellement la gestion de l'éclairage public communal se fait en régie par notre électricien et le bureau d'étude. Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges propose de gérer, soit l'investissement, soit l'investissement et la maintenance, soit rien si la commune décide de ne rien transférer.

Ce sujet a été évoqué en commission travaux et sécurité du 12 juin, qui a rendu un avis défavorable pour un quelconque transfert, considérant que le transfert de cette compétence entraînerait une perte d'autonomie de la Commune sur son éclairage public, notamment en ce qui concerne le planning de réalisation de travaux éventuels. Monsieur PIQUEE précise que le parc communal est vieillissant mais considère que la Commune dispose des moyens en interne (humains et matériels) pour gérer cette compétence en régie et de façon optimale. En effet le bureau d'études communal permet de travailler sur des projets à moindre coût. La commission a considéré que ce transfert n'était pas nécessaire et que l'engagement était long (4 ans) et plutôt utile aux petites communes. Ce transfert n'est d'ailleurs pas sans coût pour la Commune. Monsieur PIQUEE précise également que le transfert de la maintenance seule n'est pas possible.

Monsieur le Maire précise que le délai d'étude de ce transfert a été très court et qu'un délai supplémentaire a été demandé au syndicat pour apporter une réponse en connaissance de cause. Monsieur le Maire souligne le travail d'étude réalisé par le secrétaire général.

Monsieur GEORGE estime qu'il faut tout de même faire des travaux d'éclairage public car actuellement les stocks de luminaires diminuent, notamment au mercure.

Monsieur PIQUEE partage cette analyse et propose d'étudier ce sujet en préparant un appel d'offres plus conséquent pour les années futures, afin d'intégrer cette réflexion au débat d'orientations budgétaires 2019. Même si certaines communes comme Remiremont peuvent éventuellement fournir du matériel en cas de besoin, ce n'est pas durable et cela nécessite un passage massif en LED dans les années à venir.

Monsieur JOMARD précise que ce transfert de compétence n'est intéressant que si de gros investissements sont réalisés rapidement, mais il n'est pas certains que la Commune dispose des crédits en suffisance pour parvenir à une économie réellement significative.

Monsieur PIQUEE ajoute que même la commune de Fresse-sur-Moselle, qui a lancé un programme de renouvellement de 560 000 € HT, n'a pas transféré cette compétence. Il estime également que l'effet de groupement peut éventuellement permettre des prix plus attractifs mais ce n'est pas non plus une garantie.

Monsieur JOMARD précise enfin que la Commune adhère actuellement à ce syndicat par le biais de Monsieur GEORGE, mais pour d'autres compétences.

Considérant les différentes options possibles de transfert de compétence,

Vu l'étude sur les enjeux d'une éventuelle délégation de compétence adressée aux conseillers municipaux et présentée en commission travaux et sécurité pour avis le 12 juin 2018,

Et vu l'avis défavorable à tout transfert rendu par cette commission,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une abstention (Laure GRANDEMANGE) et 25 voix pour, décide de ne pas déléguer la compétence optionnelle « éclairage public » au syndicat départemental d'électricité des Vosges pour les années 2019 à 2022 et de conserver la maîtrise d'ouvrage de l'investissement et de la maintenance du réseau d'éclairage public.

8 – Domaines – Autorisation d'acquisition partielle de partie commune à la co-propriété des Bains-Douches.

Monsieur Michaël ROHR expose que les travaux de rénovation permettant l'ouverture d'un relais aux restos du cœur au 12 Chemin du Daval menés en 2012 ont empiétés en partie sur la parcelle AI 716, terrain d'assiette de l'immeuble de la copropriété des Bains-Douches, afin de réaliser un parking de stationnement de 11 places.

Ces lieux, auparavant partie des communs de la copropriété, étant depuis lors exclusivement à l'usage du local des restos du cœur et non de la copropriété, et suite à une demande du Syndic de copropriété, Monsieur Jean-Bernard DURAND, il est proposé d'autoriser le rachat par la Commune de l'emprise foncière de ces travaux sous forme de Lot de copropriété nouvellement constitué (sans division cadastrale de parcelle) à la copropriété au prix de 5€/m². Le terrain ne serait donc plus une partie commune de la copropriété.

Les plans des nouveaux lots de la copropriété exposant cette proposition d'acquisition (lot n°33) ainsi que la régularisation des lots de copropriété sont joints à la présente délibération.

L'objectif de cette délibération est de régulariser la situation actuelle, ce qui est nécessaire pour permettre la vente de l'appartement communal décidée en 2016 car il faut revoir les millièmes avec le géomètre et le notaire avant de rédiger l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'acquisition du lot concerné d'une surface de 22m² au prix de 5€/m² pour un prix de 110,00 € hors frais de notaire et de géomètre, tel qu'énoncé en annexe de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

Valide les propositions résumées dans les plans joints à la présente délibération,

Dit que les frais de géomètre et de notaire relatifs à cette affaire sont mis à la charge de la Commune.

9 – Domaines – Autorisation de signature d'un acte notarié pour bénéficier d'une servitude de passage des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur une parcelle de terrain privé (AR 509).

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que dans le cadre d'un projet de vente de terrain privé route du Guety (parcelle N°AR 509), une partie des réseaux d'assainissement et d'eau potable a été décelée sans servitude de passage.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accepter le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit des réseaux d'assainissement et d'eau potable existants sur la parcelle afin que les futurs propriétaires n'en demandent pas, à l'avenir, le dévoiement.

Le plan de la parcelle avec les réseaux concernés est joint en annexe de la présente délibération.

Les éventuels frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

10 – Domaines – Autorisation de signature d'un acte notarié pour bénéficier d'une servitude de passage des réseaux d'assainissement sur une parcelle de terrain privé (AN 37).

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que dans le cadre d'un projet de vente de terrain privé rue des Breux (parcelle N°AN 37), une partie du réseau d'assainissement a été décelée sans servitude de passage. Cette servitude concernerait uniquement le réseau d'eaux usées.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accepter le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit des réseaux d'assainissement et d'eau potable existants sur la parcelle afin que les futurs propriétaires n'en demandent pas, à l'avenir, le dévoiement.

Le plan de la parcelle avec les réseaux concernés est joint en annexe de la présente délibération.

Les éventuels frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

11 – Domaines – Autorisation de signature d'un avenant à la convention avec la société Météo France pour implantation d'une webcam à la station de la Croix des Hêtres.

Suivant un bail renouvelé à partir du 1^{er} juillet 2015, la Commune de Vagney a conclu une convention de mise à disposition de terrain avec Météo France pour l'installation d'une station météo automatique à la croix des hêtres, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

La parcelle concernée est la section cadastrale n°B01 55 sur une superficie de 43ha 13a et pour un loyer annuel de 5,00 €.

Monsieur l'adjoint aux terrains propose au conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention avec la société Météo France pour implantation d'une webcam à la station de la Croix des Hêtres. Les autres clauses du bail restent inchangées. L'avenant est joint en annexe de la délibération. Monsieur l'adjoint en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-donne son accord pour l'avenant au bail évoqué et joint à la présente délibération

-autorise M. le Maire à signer cet avenant n°1 ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Monsieur PIERREL précise que cette caméra apportera une aide aux services techniques pour la surveillance météorologique en hiver et que Météo France utilisera également les images.

12 – Domaines – Autorisation de concession de droit de pêche au bénéfice de l'AAPPMA de VAGNEY.

Monsieur l'adjoint à l'environnement informe le conseil municipal que la société de pêche sollicite un droit de pêche à titre gracieux sur des parcelles communales situées en bord de cours d'eau, pour une durée de 5 ans. En contrepartie, l'association s'engage à entretenir les berges de façon à ce que la circulation de l'eau ne soit pas entravée et à faire respecter les prairies et les clôtures que les délimitent.

Après étude en commission terrains du 14 juin 2018 qui a donné son accord, Monsieur l'adjoint propose d'autoriser M. le Maire à accorder ce droit de pêche.

Monsieur PIERREL précise que pour l'essentiel, les terrains concernés longent le bouchot en direction de Sapois. Cette concession durerait 5 années et la commission terrains s'est prononcée favorablement à cette demande, permettant de rendre cet usage officiel.

13 – Forêt – Fixation de l'état d'assiette 2019 en forêt communale.

Monsieur l'adjoint aux affaires forestières donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2019 dans la forêt communale de Vagney relevant du régime forestier.

Il explique que ces parcelles feront d'abord l'objet d'un martelage puis de coupes dans le cadre du programme 2019 de gestion de la forêt communale.

Le tableau complet des caractéristiques des coupes proposées est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-demande à l'Office National des Forêts d'asséoir les coupes de l'exercice 2019 telles que définies en annexe de la présente délibération et conformément au tableau suivant :

Nature de coupe	Parcelles concernées
Régénération définitive	4, 49
Régénération secondaire	25, 28

<i>Irreguliere (jardinage)</i>	50, 51, 63
<i>Amélioration</i>	16, 23, 75, 81,
<i>Première éclaircie</i>	76

14 – Assainissement – Proposition de modification du zonage d’assainissement sur une parcelle située au Feing des Loges.

Monsieur PIQUEE précise que dans le cadre du permis d’aménager de l’indivision DUBUIS sur un futur lotissement au feing des Loges, une des parcelles s’avère difficilement raccordable au réseau d’assainissement, du fait de l’absence de gravitaire (nécessité d’une pompe de relevage) et du caractère rocheux du terrain ainsi que le précise Monsieur PIERREL (coût de linéaire plus important). Il est donc préférable de modifier le zonage d’assainissement sur cette parcelle (n°AR 519) afin d’autoriser l’assainissement autonome.

Dans le cadre d’un permis d’aménager autorisé le 15 mars 2018 au Feing des Loges, présenté par l’indivision Dubuis, il est proposé au conseil municipal de modifier le zonage d’assainissement sur l’une des nouvelles parcelles récemment divisées afin d’y autoriser l’usage d’un mode d’assainissement non-collectif, la disposition de cette parcelle étant difficilement compatible avec un raccordement au réseau public d’assainissement collectif.

Vu l’article L-2224-10 du Code Général des Collectivité Territorial qui précise que les communes délimitent après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du Code de l’Environnement :

1. Les zones d’assainissement collectif où elles sont tenues d’assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l’épuration et le rejet ou la réutilisation de l’ensemble des eaux collectées ;
2. Les zones relevant de l’assainissement non collectif où elles sont tenues d’assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l’entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d’assainissement non collectif.

Monsieur l’adjoint aux travaux présente la situation de la parcelle n° AR 519, route de Chèvreroche, à VAGNEY, qui est le lot n°1 du permis d’aménager évoqué ci-dessus,

Monsieur l’adjoint indique que cette parcelle est située en zone d’assainissement collectif mais elle présente des contraintes topographiques ne permettant pas un raccordement gravitaire des eaux usées au réseau de collecte d’assainissement.

Monsieur l’adjoint précise que le branchement privé est difficilement réalisable à un coût raisonnable du fait de la nécessité de mettre en place une pompe de relevage individuelle.

Monsieur l’adjoint propose par conséquent que le zonage de la parcelle n° AR 519 soit modifié à la marge du zonage d’assainissement et qu’elle soit placée en zone d’assainissement non-collectif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la modification du zonage d’assainissement à la marge telle que décrite ci-dessus,
- **APPROUVE** que la parcelle n° AR 519 soit placée en zone d’assainissement non-collectif.

15 – Périscolaire – Autorisation de signature d’une convention d’objectif et de partenariat avec l’association « Les p’tites gueules » pour l’organisation, la gestion et l’animation de l’accueil périscolaire et extrascolaire de VAGNEY.

Monsieur le Maire expose que ce point a pour objet l’étude de la convention de partenariat et la subvention à verser à l’association les p’tites gueules qui est la nouvelle association constituée pour gérer le périscolaire et l’extrascolaire à Vagney. Il précise que cela fait suite à un gros travail et beaucoup de réunion avec cette nouvelle association ainsi que la précédente, l’Alphabet.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Il précise que l’association s’engage à respecter le PEDT qui sera évoqué plus tard dans la réunion permettant d’obtenir des taux d’encadrement plus avantageux.

Il ajoute que la subvention étudiée est uniquement destinée aux 4 derniers mois de l’année 2018, dont la subvention serait versée fin août avec en plus une avance de trésorerie d’un mois supplémentaire à déduire de la subvention qui sera attribuée en 2019 lorsque celle-ci sera définie.

Il ajoute que le loyer des locaux est pris en compte dans les charges communales mais qu’il n’est pas refacturé.

Madame GIGANT expose qu’elle n’est pas du tout contre verser la subvention et qu’elle estime que ce service est indispensable, mais qu’il est regrettable que ce soit la commune et non plus la communauté de communes qui ai la charge de cette compétence. Elle relève également qu’il y aura peut-être des conséquences sociales avec des licenciements.

Monsieur le Maire répond qu'il partage ce constat sur l'aspect intercommunal et précise que concernant le recrutement, il est de la responsabilité de la nouvelle association qui estimera ses besoins qui devraient diminuer du fait des taux d'encadrements en baisse, comme ce fut le cas pour les NAP.

Madame GIGANT a bien conscience que la faute n'en revient pas à la nouvelle association qui doit mettre en place un service nouveau et adapté.

Monsieur le Maire explique que le rôle de la Commune est essentiellement de soutenir l'association.

Madame GIGANT est d'accord, mais vit cette évolution comme un échec, non pas pour le service mais pour le caractère intercommunal.

Monsieur le Maire expose que pour une période annuelle, la subvention probable serait d'environ 175 000 €, ce qui est moins coûteux que ce qui était estimé avec l'Alphabet (190 000 €), et sachant que la Commune peut espérer récupérer des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ). Il précise également que l'accueil de loisirs percevra d'avantage de prestations de la CAF car il semblerait que le fonds d'amorçage des NAP soit redistribué de la sorte. Le chiffrage précis des subventions potentielles ne sera connu qu'en 2019 car la CAF est en train d'étudier le dossier.

Monsieur JOMARD précise que la communauté de communes récupérait déjà des subventions lorsque cette compétence était communautaire, mais Monsieur le Maire estime que cela représentait moins que ce qui pourrait revenir à Vagney.

Madame GIGANT espère que ces recettes ne seront pas amenées à diminuer les années à venir.

Monsieur PIQUEE estime que la Commune ne maîtrise pas ce paramètre et qu'elle cherche à obtenir le maximum d'aides financières.

Madame L. GRANDEMANGE demande si, vu que la communauté de communes conserve quelques services (RAM, LAP), les subventions CAF seront dissociées de moitié avec la Commune. Monsieur le Maire répond que le calcul n'est pas celui-ci car cela dépend de l'ampleur des services qu'elle conservera, mais la commune en récupérera une partie significative et la communauté de communes en conservera une partie. Monsieur JOMARD précise d'ailleurs que concernant cette subvention, le salaire de l'agent coordinateur municipal peut-être pour partie valorisé.

Dans le cadre de ce dossier, Monsieur le Maire tient à remercier Frank GIGANT qui a beaucoup travaillé à cette transition ainsi que la nouvelle association qui s'est investi pour faire poursuivre le service et l'adapter au nouveau contexte territorial.

Monsieur PIERREL estime qu'il faut également remercier les anciens membres de l'association l'Alphabet pour leurs années d'investissement et de travail au service des enfants.

Suite au transfert de la compétence périscolaire par la communauté de communes des Hautes-Vosges aux Communes à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi qu'à la fin d'activité annoncée par l'Association l'Alphabet à compter de la fin de l'année scolaire 2017-2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion, avec l'association "les p'tites gueules" qui instaure un nouvel accueil de loisirs sans hébergement sur le territoire communal, d'une convention de partenariat et de financement pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire à VAGNEY à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, impliquant un soutien financier à hauteur de 54 748 € sur cette période.

Il précise que pour 2019, une nouvelle convention fera l'objet d'une étude avec l'association après les premiers mois de son fonctionnement afin d'adopter une subvention sur une durée annuelle, compte tenu des disponibilités financières de la Commune.

Il expose également que le projet de convention a été étudié en commission périscolaire en date du 19 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec quatre abstentions (Béatrice GIGANT, Michel DIDIER, Emmanuelle AUBERT et Gilbert LAMBOLEZ)

Vu l'avis favorable de la commission périscolaire en date du 19 juin 2018

Vu le projet de convention présentement annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe.

16 – Périscolaire – Désignation de deux membres du conseil municipal représentant la Commune de VAGNEY au conseil d'administration de l'association « Les p'tites gueules ».

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion du prochain conseil d'administration de l'association les p'tites gueules qui se tiendra le jeudi 28 juin 2018, il est nécessaire de proposer au vote l'élection de deux représentants de la Commune au Conseil d'Administration de l'association en vertu de ses statuts.

Les membres désignés siégeront à l'assemblée générale ainsi qu'au conseil d'administration. Il est donc proposé au conseil municipal d'élire deux représentants pour la Commune.

Après acte de candidatures et vote à l'UNANIMITE à bulletin secret,

- Dorine ROBERT

- Mylène GALMICHE

Sont élues déléguées du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de **Les p'tites gueules** ».

17 – Périscolaire – Adoption du Projet Educatif Territorial pour la période 2018-2021.

Madame l'adjointe aux affaires périscolaires expose qu'à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place dans les écoles primaires dès la rentrée 2018-2019, Le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux

aerogations a l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques prévoit le retour de la semaine à 4 jours. Dans ce cadre, un projet éducatif territorial (PEDT) a été établi.

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets des écoles.

Ce document, mis en œuvre à l'origine pour les nouvelles activités périscolaires en 2014, permettra désormais, malgré le retour à la semaine de 4 jours, de maintenir des taux d'encadrement allégés (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans ou plus) au bénéfice des accueils de loisirs sans hébergement de VAGNEY.

Un premier "PEDT" a été établi en date du 21 octobre 2014 pour une durée de 3 ans, celui-ci a été prolongé par un avenant du 30 novembre 2017 pour une durée d'un an. Aujourd'hui, il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet éducatif territorial « PEDT » pour les années scolaires 2017 à 2020.

Madame ROBERT précise que la commission scolaire a rendu un avis favorable le 19 juin au sujet de ce projet éducatif qui rassemble plusieurs partenaires autour des différents temps de vie des enfants.

Monsieur le Maire estime que ce document est important car il permet de maintenir les taux d'encadrement allégés des NAP au bénéfice des différents partenaires. Il fait également suite à un gros travail de Franck GIGANT.

Madame L. GRANDEMANGE est favorable à ce projet mais précise qu'il faut corriger la version envoyée au conseil municipal qui fait encore référence à l'Alphabet. La correction sera apportée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le "PEDT" et tous documents à cet effet.

18 – Affaires scolaires – Autorisation de signature d'un avenant de renouvellement de la convention de mise à dispositions de locaux communaux aux écoles et à la garderie.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires propose à l'assemblée, un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux (écoles, garderie et maison Mariabel) prenant acte du retrait de la communauté de communes des Hautes Vosges, ainsi que l'arrêt d'activité de l'association l'Alphabet et la création de l'association les P'tites Gueules qui la remplace, et prolongeant d'une année la convention soit jusqu'au 30 juin 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *et à l'unanimité*,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant actant la prolongation de la convention jusqu'au 30 juin 2019.

19 – Informatique – Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle présente un intérêt certain.

En effet, cet établissement public a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, Monsieur le Maire propose donc d'inscrire la Commune dans cette démarche.

Le centre de gestion propose par conséquent la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données.

La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, se trouve la convention d'adhésion à ce service détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le coût estimatif du service s'élève à une cotisation supplémentaire de 0,057% de la masse salariale de la Commune, soit un montant estimé de 531,13 € tenu compte des chiffres de 2017.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- de mutualiser ce service avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le Délégué à la Protection des Données du centre de gestion en tant que DPD de la Commune de VAGNEY.

MADAME L. GRANDJEVINGE demande si, une fois que le document de recensement est élaboré, les années suivantes cette prestation sera encore nécessaire.

Il est répondu que le délégué à la protection des données reste une obligation même une fois le document établi et que cela permettra également la mise à jour du document et les évolutions réglementaires, et que si la prestation est arrêtée il faudra nommer un agent compétent en interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle ;
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du centre de gestion en tant que DPD de la Commune de VAGNEY.

20 – Finances – Attribution des subventions aux associations pour 2018.

Monsieur l'adjoint aux affaires culturelles expose qu'il est nécessaire d'adopter les subventions aux associations pour l'exercice 2018. Monsieur VINCENT précise que ces subventions ne sont versées qu'aux associations qui en font la demande et que le tableau proposé a été exposé en commission et adressé aux conseillers municipaux.

TABLEAU SUBVENTIONS 2018		
NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2017	Proposition 2018
Tennis de Table	451,84	451,84
Savate Voinraude	777,60	0,00
Ecole Perce Neige	147,91	0,00
Groupe d'action sociale du Personnel Communal	3 782,89	3 782,89
Handball Remiremont	0,00	0,00
Assoupline	215,41	0,00
Tennis	2 190,92	2 190,92
Bâtiment CFA Côte d'Or	0,00	0,00
Les Courtes Gueules	100,00	100,00
Association des chasseurs	100,00	100,00
Prévention routière	241,68	241,68
Tir à l'arc	788,10	788,10
Les Z'Amis de l'Ecole	381,45	381,45
Les Amis Nés de l'Est	500,00	0,00
ASV	2 939,10	2 939,10
Comité des fêtes	1 266,22	1 266,22
COHM	1 366,05	1 366,05
Svelty Club	0,00	0,00
AFN anciens combattants	100,00	0,00
Club Vosgien - Marche	100,00	100,00
Modélisme	443,44	443,44
Ski Club Vagney Rochesson (Club Vosgien)	1 387,06	1 387,06
Club Vosgien - VTT	0,00	225,08
Amicale S. Pompiers	683,02	683,02
Vagney loisirs	761,83	761,83
Trail des GG	500,00	250,00
Foyer de ski de fond	893,18	893,18
Twirling	1 134,87	1 134,87

Rando Vagney	100,00	100,00
Médailleurs Militaires	0,00	100,00
Légion Vosgienne	100,00	100,00
Souvenir Français Vagney	0,00	100,00
Handball Vallée de Cleurie Tholy	0,00	0,00
Fidélité Gymnastique	0,00	0,00
Cornimont BMX	0,00	0,00
Groupe associatif siel bleu	0,00	0,00
Ski Club Remiremont	0,00	0,00
A.J.S.P Moselotte	0,00	0,00
Les sentiers de la photo	0,00	500,00
Centre aéré ALSH Association Familiale	0,00	1500,00
TOTAL	21 452,57	21 886,73

Madame GRANDEMANGE ne votera pas contre ces subventions et s'abstiendra afin de ne pas pénaliser les associations, mais elle estime dommage qu'il n'a pas été possible de mettre en place un fonctionnement plus juste de versement des subventions tenant compte des activités de chacune. Elle estime que le fait que plusieurs membres de la commission s'abstiennent est significatif.

Monsieur le Maire répond que la commission a réalisé un travail en ce sens, qui est nécessaire mais à ce jour pas complètement abouti et devant être retravaillé. Il estime que ce système, conduisant à des baisses de subvention pour certaines associations, n'était pas un signe encourageant pour les associations concernées et n'y était pas favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 9 abstentions (Ludovic VINCENT, Laure Grandemange, Fabienne BLAISON, Laurent PERRIN, Béatrice GIGANT)

Vu l'avis favorable de la commission des associations s'étant réunie le 19 juin 2018 ;

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2018, les subventions ci-dessus.

21 – Finances – Demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique.

Monsieur l'adjoint aux affaires culturelles expose le programme 2018 d'acquisition d'instruments de musique au bénéfice de l'Union Musicale Voinraude qui consiste en l'achat des instruments suivants :

- instruments à vent : flûtes, saxophones, trombone
- accessoires de percussions : baguettes de glockenspiel, stand universel
- enceintes

Le coût des achats nécessaires est estimé à 5 508,90 € TTC, soit 4 590,75 € HT.

Ce projet global pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental des Vosges, la présente délibération a pour objet de le solliciter pour le financement de ces achats à hauteur de 12 % du montant hors taxe, soit 550,90 €.

Monsieur VINCENT ajoute que la liste des instruments demandés ainsi que la liste des instruments dont l'association dispose, ont été transmises aux conseillers municipaux.

Monsieur PIERREL demande si les montants précisés dans le 2nd document sont hors taxes ou toutes taxes.

Madame GIGANT demande pourquoi l'union musicale voinraude n'était pas présente lors de la cérémonie patriotique de l'appel du 18 juin et trouve regrettable cette absence. Monsieur le Maire précise qu'ils avaient bien été invités et considère que la convention de partenariat aurait pu susciter un service minimum. Il suppose toutefois qu'un soir en semaine, hors jour férié, peut-être plus compliqué pour trouver des musiciens disponibles. Monsieur VINCENT propose de poser la question au Président de l'association.

Monsieur PIERREL précise, concernant le parc des instruments existants, que ce document a été demandé en mars mais n'a été reçu que le jour même du conseil municipal. Il rappelle qu'il s'agit de la deuxième plus grosse subvention attribuée à une association et qu'il aimerait un peu plus d'échange et de partage avec. Il précise que si le document n'avait pas été adressé, il aurait voté contre cette délibération.

Monsieur le Maire abonde en ce sens vu que la demande était connue et prévoit d'adresser un courrier au Président. Il estime toutefois que le parc d'instruments doit être renouvelé, mais qu'un partenariat nécessite de la rigueur.

Monsieur VINCENT précise que le Président de l'association pensait que ce document devait être envoyé au titre de la future nouvelle convention triennale, et non pour les instruments de musique.

Monsieur JOMARD estime qu'il y a peut-être eu incompréhension à ce titre, mais il considère que l'inventaire adressé est incomplet et mérité d'être retravaillé.

Madame L. GRANDEMANGE expose que l'école de musique est une compétence communautaire sauf à Vagney et demande si cette compétence pourrait être transférée à l'avenir.

Monsieur le Maire répond que seule l'école de musique de la Haute-Moselotte est intercommunale actuellement, dans l'esprit du maintien des compétences existantes pour 2018. Des pourparlers sont actuellement en cours sur les compétences dont une école de musique intercommunale qui est à l'étude, mais avec des enjeux complexes et pour

iors aucune décision prise avec une mise en œuvre juridique compliquée. Un tel transfert ne pourrait peut-être pas être effectif pour 2019. De manière globale, concernant la communauté de communes, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas un courant de pensée suffisamment cohérent au sein du territoire pour qu'un accord soit trouvé.

Madame GRANDEMANGE demande si, en cas de transfert, la Commune revendrait les instruments à leur valeur nette comptable ? Monsieur le Maire répond que cela ne serait probablement le cas, et qu'il n'y aurait pas de soulte afin de ne pas complexifier les transferts.

Monsieur PIQUEE estime que concernant l'inventaire des instruments fait par l'association, l'objectif était aussi de mesurer qui utilise les instruments appartenant à la Commune (élèves ou musiciens) ce qui n'est pas précisé. Il considère que tant qu'un enfant est à l'école il peut utiliser l'instrument, mais qu'une fois qu'il l'a quitté pour n'intégrer que l'harmonie, il doit acquérir son instrument personnel. Monsieur le Maire estime en effet que cela devra être précisé dans la prochaine convention, à voter avant le 31 décembre 2018 selon Monsieur VINCENT.

Monsieur PIQUEE demande de plus ce qu'il en est des élèves provenant d'une autre commune. Monsieur VINCENT répond que l'association demande aux autres communes de participer financièrement mais que seule la Commune de VECOUX avait répondu favorablement pour un montant assez faible. Monsieur VINCENT répond cependant qu'actuellement lorsque la Commune de VAGNEY reçoit des demandes d'associations d'autres communes elle répond négativement. Les tarifs devront également être revus à l'occasion de cette convention.

Monsieur le Maire précise toutefois que concernant cette délibération de demande de subvention, elle doit être adoptée avant le 30 juin pour maximiser les chances de la Commune d'obtenir une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Michel DIDIER *2) 1 contre (Laurent PERRIN)

- Décide d'adopter le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet,
- Autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence le conseil départemental des Vosges pour le financement de l'opération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2018, opération 1810.

22 – Finances – Demande de subvention relative à des travaux de sécurité routière.

Monsieur l'adjoint à la sécurité expose que certains travaux menés dans les écoles du centre ainsi que l'installation d'abribus permettent de prétendre à une subvention du conseil départemental au titre des « amendes de police » car ils répondent à des problématiques de sécurité. Les travaux concernés consistent en la réfection de la clôture à l'école maternelle et à la garderie, la sécurisation de l'arrêt minute et l'installation d'abribus à Zainvillers.

Le taux qu'il est possible d'obtenir s'élève à 12 % du montant hors taxe des dépenses subventionnables, soit 5 962 €.

Monsieur PIERREL précise que les abribus seront placés sur la place du porche de l'Eglise de Zainvillers (devant le transformateur) et face à l'unité de vie protégée de l'EHPAD Le Solem, ainsi que cela a été communiqué dans Vagney Actus. Monsieur PIERREL précise également que l'arrêt de bus rue des grands prés sera installé devant le chant de l'eau et celui de la spezia sera installé rue des grands prés. Le département et la région Grand Est se sont prononcés favorablement à ces mesures pour la sécurité des enfants.

Madame S. GRANDEMANGE estime qu'avoir deux abribus si proches n'est pas forcément utile et que celui proche du porche de l'Eglise ne sera pas très bien placé esthétiquement. Monsieur PERRIN répond que les deux abribus sont là pour limiter les traverses de rue et donc les risques d'accidents. Monsieur PIQUEE estime que cette question a été décidée en commission de sécurité qui a évoqué le sujet à deux reprises. Madame L. GRANDEMANGE estime que cela n'empêche pas de poser des questions. Monsieur PIERREL précise que les abribus ont été commandés afin de pouvoir être réalisés au cours de l'été.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide d'adopter le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet,
- Autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence le conseil départemental des Vosges pour le financement de l'opération,

23 – Finances – Budget Général – Décision modificative n°2.

Monsieur l'adjoint aux finances propose d'adopter une décision modificative budgétaire au budget général afin de tenir compte de certaines précisions en matière d'investissements concernant la numérisation de l'état-civil.

Monsieur l'adjoint propose donc d'adopter la décision modificative budgétaire ci-dessous.

Madame L. GRANDEMANGE sait que le sujet de la numérisation avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et donc prévu au budget initial 2018 et demande pourquoi le budget est donc insuffisant.

Il est répondu qu'à l'époque l'estimation avait été faite en l'attente de certains devis non reçus à temps ce qui explique ce surcoût.

Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
Ch. - 020 Dépenses imprévues	1 500,00 €	- €		
Art. - 020 Dépenses imprévues	1 500,00 €	- €		
Op. - 1807 MAIRIE 2018		1 500,00 €		
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		1 500,00 €		
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique		1 500,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la présente décision modificative budgétaire.

24 – Finances – Budget Eau – Décision modificative n°1.

Monsieur l'adjoint aux finances propose d'adopter une décision modificative budgétaire au budget eau afin d'ajuster les crédits prévus en dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement qui sont trop importantes par rapport à la limite légale.

**Commune de VAGNEY - Budget Eau 2018 - Décision
modificative n°1**
Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
Ch. - 011 Charges à caractère général		5 000,00 €		
Art. - 6068 Autres matières et fournitures		5 000,00 €		
Ch. - 022 Dépenses imprévues	5 000,00 €			
Art. - 022 Dépenses imprévues	5 000,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
Ch. - 020 Dépenses imprévues	1 000,00 €			
Art. - 020 Dépenses imprévues	1 000,00 €			
Op. - 1802 MATERIEL 2018		1 000,00 €		
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		1 000,00 €		
Art. - 218 Autres immobilisations corporelles		1 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la présente décision modificative budgétaire.

25 – Finances – Budget Forêt – Décision modificative n°2.

Monsieur l'adjoint aux finances propose d'adopter une décision modificative budgétaire au budget forêt afin d'ajuster les crédits prévus en dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement qui sont trop importantes par rapport à la limite légale.

Commune de VAGNEY - Budget Assainissement 2018 -
modificative n°2

Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT				
<i>Ch. - 011 Charges à caractère général</i>		8 000,00 €		
Art. - 61524 Bois et forêts		8 000,00 €		
<i>Ch. - 022 Dépenses imprévues</i>	8 000,00 €			
Art. - 022 Dépenses imprévues	8 000,00 €			
<i>Ch. - 65 Autres charges de gestion courante</i>	50,00 €	50,00 €		
Art. - 658 Charges diverses de la gestion courante	50,00 €			
Art. - 65888 Autres		50,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 050,00 €	8 050,00 €	- €	- €
 INVESTISSEMENT				
<i>Ch. - 020 Dépenses imprévues</i>	2 000,00 €			
Art. - 020 Dépenses imprévues	2 000,00 €			
<i>Ch. - 21 Immobilisations corporelles</i>		2 000,00 €		
Art. - 2117 Bois et forêts		2 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL	10 050,00 €	10 050,00 €	- €	- €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la présente décision modificative budgétaire.

26 – Finances – Budget Assainissement – Décision modificative n°1.

Monsieur l'adjoint aux finances propose d'adopter une décision modificative budgétaire au budget assainissement afin d'ajuster les crédits prévus en dépenses de fonctionnement et d'investissement pour permettre les opérations comptables nécessaires à la sortie de l'actif d'un bien mal inventorié.

Madame L. GRANDEMANGE demande comment cela se fait qu'il y a cession du bien en question. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une cession mais d'une sortie d'actif d'un bien que les services ne sont pas parvenus à identifier malgré des recherches et qu'il faut donc corriger.

Commune de VAGNEY - Budget Assainissement 2018 -
Décision modificative n°1
Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
 FONCTIONNEMENT				
<i>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		1 647,37 €		
Art. - 675 Valeurs comptables de immobilisations cédées		1 647,37 €		
<i>Ch. - 022 Dépenses imprévues</i>	1 647,37 €			
Art. - 022 Dépenses imprévues	1 647,37 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 647,37 €	1 647,37 €	- €	- €
 INVESTISSEMENT				
<i>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				1 647,37 €
Art. - 2156 Matériel spécifique d'exploitation				1 647,37 €
Op. - 1802 MATERIEL		1 647,37 €		
<i>Ch. - 23 Immobilisations en cours</i>		1 647,37 €		
Art. - 2315 Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel		1 647,37 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	1 647,37 €	- €	1 647,37 €
TOTAL GENERAL	1 647,37 €	3 294,74 €	- €	1 647,37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la présente décision modificative budgétaire.

27 – Finances – Contribution de la Commune de VAGNEY aux frais de fonctionnement de la copropriété des bains-douches pour 2016 et 2017.

Monsieur l'adjoint aux finances expose qu'une délibération est nécessaire pour prendre en charge les frais de fonctionnement de la copropriété des bains-douches située au 12 Chemin du Daval à Vagney, qui s'élève pour 2016 et 2017, à un montant total de 862,00 €, soit 431,00 € par an, ce qui correspond à 1€ par millième de participation. Ces frais s'imposant à la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la prise en charge de cette dépense.

28 – Finances – Participation financière de l'EHPAD Le Solem aux travaux du poste de relevage

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que le budget assainissement voté pour l'exercice 2018 prévoyait des travaux de changement du poste de relevage d'assainissement à l'EHPAD Le Solem.

Le devis ayant été conclu et les travaux ayant été réalisés, il est proposé au conseil municipal de demander la participation financière à ces travaux à l'EHPAD Le Solem à hauteur de 50% du coût final qui est de 15 330 € TTC.

La participation de l'EHPAD s'élèverait donc à 7 665 € TTC.

Le Conseil d'Administration du CCAS délibérera sur cette participation à l'occasion de sa séance du 28 juin 2018.

Monsieur PIQUEE précise qu'il ne sait pas qui avait installé le précédent poste de relevage, mais que celui-ci est devenu vétuste. Au début, il était nécessaire d'attendre que le projet d'assainissement de Zainvillers se réalise, mais celui-ci ayant pris du retard depuis, il apparaissait nécessaire de réaliser les travaux afin que les services techniques soient moins sollicités. Le sens de cette délibération est de faire participer financièrement l'EHPAD à cet équipement dont il bénéficie.

Madame GIGANT demande si le matériel est plus perfectionné, ce à quoi Monsieur PIQUEE répond favorablement.

Monsieur le Maire précise que cette décision sera également débattue en réunion de conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition ci-dessus ;

SOLLICITE la participation financière de l'EHPAD Le Solem aux travaux évoqués ci-dessus pour la somme totale de 7 665 € ;

AUTORISE la signature de toute pièce relative à ce dossier ;

29 – Questions et informations diverses :

- Travaux : Monsieur PIQUEE expose que concernant la place du Maréchal Juin à Zainvillers, le conseil départemental des Vosges refera les enrobés prochainement juste aux abords, et a également adressé à la Commune une étude avec des propositions pour améliorer la sécurité de ce carrefour dangereux. Les commissions travaux et sécurité seront donc réunies pour faire part des choix de la Commune au département. Cela ne sera probablement pas un rond point car cela coûterait trop cher, même si Monsieur MARTIN juge que cela pourrait être utile. Monsieur PIERREL poursuit que le problème est que, cette zone étant située en agglomération, la Commune doit financer. Un rond point nécessiterait également la modification des deux ponts aux alentours ce qui rendrait le projet très onéreux. La Commune a donc adressé un courrier au conseil départemental et au Préfet pour demander des solutions et le département va donner des conseils et y travailler. Un traçage d'essai en peinture de route pourrait être fait rapidement, et à moyen terme si l'essai est concluant les travaux définitifs pourraient être lancés. C'est aussi ce projet qui justifie le déplacement des arrêts de bus proches de la Spezia, car leur emplacement était compliqué à intégrer dans le projet de sécurisation des lieux, alors qu'aux abords de l'EHPAD les propriétés publiques sont suffisantes. Monsieur le Maire estime qu'il y a en ce lieu une problématique à laquelle il faut répondre, mais des solutions seront proposées afin de pouvoir intervenir dès septembre. Monsieur MARTIN estime que des feux tricolores avec capteurs de vitesse seraient judicieux. Monsieur PIERREL répond que cela a été proposé au département qui refuse ce type d'installation sur une route aussi fréquentée. Monsieur MARTIN répond que les services départementaux ne connaissent pas suffisamment le terrain et que ce lieu est dangereux du fait des multiples traversées d'enfants.
- Agenda : Monsieur VINCENT fait part des prochains événements à VAGNEY :
 - Boum des jeunes le 30 juin, les bénévoles sont bienvenus pour aider à encadrer les enfants car les parents ne seront pas suffisamment nombreux ;
 - La Vert'etiste le dimanche 1^{er} juillet ;
 - La fête du bois les 7 et 8 juillet ;
 - Les feux d'artifice le 13 juillet à partir de 21h30 ;
 - La cérémonie du 14 juillet à partir de 10h45 ;
 - 28-29 juillet, Enduro ;
 - 26 août, marche populaire.

Monsieur PIERREL précise que la commission des maisons fleuries se réunira le 23 juillet à 17h30, et Madame ROBERT précise que le prochain CCAS se réunira le 28 juin à 17h30 à l'EHPAD.

- Numérisation de l'Etat-Civil : Monsieur le Maire informe que la Commune va donc, conformément au budget voté, numériser son état civil afin de simplifier le travail de délivrance des actes aux administrés. Il s'agit d'un sujet important qui nécessite la numérisation de plusieurs milliers d'actes et la modification du logiciel communal afin d'être relié au dispositif COMEDEC. Cela permettra une

deivrance plus rapide des actes demandes via cette plate-forme, et egalement beaucoup moins de manipulations de la part de l'agent concerné (transport et photocopie des registres, découpage, signature, envoi). La plate-forme COMEDDEC permet aux administrations diverses et aux notaires de demander directement les actes dont ils ont besoin sans que l'administré n'en fasse la demande. De plus les saisies de mention seront moins importantes.

- Courrier de remerciement du don du sang : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de remerciement de l'Etablissement Français du Sang suite à la collecte du 11 juin, qui a réuni 71 donneurs le matin et 152 l'après-midi.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite à tous un bel été et lève la séance à **22h00**.

Fait à Vagney, le 29 juin 2018,
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT



